



PPP: Bouygues et Paris 7 ont le même avocat !

Par La rédaction de Mediapart

Article publié le mercredi 7 décembre 2011

Décidément, le monde fermé des partenariats publics privés (PPP), ces concessions qui délèguent à une entreprise privée la construction et la maintenance d'équipements publics, réserve bien des surprises. **Le Canard enchaîné** révèle qu'une information judiciaire pour «*corruption*» et «*favoritisme*» est ouverte concernant le «*Pentagone à la française*», le chantier du futur ministère de la défense, remporté par Bouygues.

Selon les premiers éléments de l'enquête, le géant du BTP aurait eu accès avant ses concurrents, et peut-être de manière frauduleuse, au cahier des charges du marché. Un haut responsable du ministère de la défense est suspecté d'avoir transmis le document à un dirigeant de Bouygues.

Le PPP, c'est aussi la forme de contrat que l'université Paris Diderot (Paris-7) a choisie pour construire les quatre nouveaux bâtiments actuellement en chantier sur la Zac Rive gauche. **Mediapart vient de publier**

une enquête sur les nombreux couacs de ce projet (entente officieuse des sociétés constructrices, contournement des organismes de contrôle...). Parmi les anomalies les plus frappantes, **Paris-7 a accepté de payer les coûts** qui pourraient découler des recours déposés contre deux permis de construire de ces immeubles de salles de cours et de bureaux. Plus particulièrement, son conseil d'administration a voté un avenant au contrat de partenariat qui stipule qu'au-delà de 500.000 euros, ce sera à la fac de sortir son carnet de chèques.

C'est Jérôme Pentecoste, l'avocat conseil de l'université sur ce contrat, qui leur a conseillé d'accepter la clause pour apporter une «*garantie*» suffisante aux banques impliquées dans le chantier. Associé au cabinet Orrick, Rambaud, Martel, Me Pentecoste est, surprise, **également présent dans le dossier du «Pentagone à la française»**, sauf que, dans ce dossier, **il conseille... Bouygues.**

Un coup du côté de la personne publique, un autre du côté des multinationales. Conseillé par un avocat rompu à la défense des intérêts des grands groupes, Paris-7 se retrouve aujourd'hui à servir virtuellement de banque à Vinci. On retrouve également le Fideppp, le fonds des Caisses d'épargne spécialisé en PPP dans les deux groupements constructeurs.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Directrice général : Marie-Hélène Smiéjan

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 1 538 587,60€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil de direction : François Bonnet, Jean-Louis Bouchard, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa ; Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 80 ou 01 90

Propriétaire, éditeur et prestataire des services proposés sur ce site web : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 1 538 587,60 euros, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.